



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



L'USEPMM frôle l'exploit en Coupe de France

Fin de l'aventure, pour notre dernier représentant, l'[Union St Estève Espoir Perpignan Méditerranée Métropole](#) qui s'incline face au Hyeres 83, club de Nationale 2 (1-1, TAB 2-4) en 64^e de finale de la Coupe de France de Football.

Félicitations au club (joueurs, dirigeants, bénévoles) pour ce magnifique parcours qui s'arrête aux portes des 32^{èmes} !



**OFFICIEL 66 N°15 DU 25/11/22
SAISON 2022/2023**

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11

B.P. 51501

**66101 Perpignan
Cedex**

[secretariat@pyrenees-](mailto:secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr)

[orientales.fff.fr](mailto:secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr)

[http://pyrenees-](http://pyrenees-orientales.fff.fr)

[orientales.fff.fr](http://pyrenees-orientales.fff.fr)

**L'OFFICIEL 66
Saison 2022/2023**

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 09h – 12h et 14h – 17h
Mardi 09h – 12h30 et 14h – 18h
Mercredi 09h – 12h30 et 14h – 18h
Jeudi 09h – 12h30 et 14h – 18h
Vendredi 09h – 12h et 14h – 17h

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances
exceptionnelles
(décès, accident ...):

06 10 84 48 53

**L'OFFICIEL 66 N°15 DU 25/11/22 SAISON
2022/2023**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Marceau LEMOING a reçu du Président Délégué, Marc WATTELLIER un trophée du mérite, pour le travail qu'il a effectué pour le district.

Membre de la Commission des Règlements & Contentieux pendant de nombreuses années, il a cessé son activité la saison dernière.

Il a œuvré avec dévouement pour notre discipline sportive. C'est un dirigeant bénévole méritant, c'est pourquoi le Président Eric WATTELLIER et le Président Délégué Marc WATTELLIER ont donc tenu à le mettre à l'honneur



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

La FFF PARTENAIRE DU TELETHON

Partenaire du Téléthon depuis 2015, la FFF mobilise cette année encore ses ligues, districts, clubs et licenciés pour l'édition 2022 prévue les 2 et 3 décembre prochains.

Pour la huitième année consécutive, la Fédération Française de Football s'associe à l'AFM (Association française contre les myopathies) et apporte son soutien au Téléthon, dont la 36e édition se tiendra les vendredi 2 et samedi 3 décembre. Ce événement annuel de mobilisation nationale permet d'encourager et de financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires et les maladies rares.

Le vendredi 14 octobre dernier au CNF Clairefontaine, la FFF a ainsi renouvelé son partenariat avec [l'AFM-Téléthon](#), signé en 2015 par son président Noël Le Graët. Cet engagement solidaire en faveur de cette grande cause constitue l'un des éléments majeurs de sa [stratégie fédérale de responsabilité sociale RSO #marquerdemain](#).

Pour cette nouvelle édition du Téléthon, la FFF invite ses 14 000 clubs – amateurs et professionnels –, ses districts, ses ligues et l'ensemble de ses licencié(e)s à manifester leur solidarité en initiant des actions destinées à collecter des fonds. La plateforme www.telethonfoot.fr est mise à leur disposition pour inscrire leurs animations et pour conjuguer les victoires à l'heure de la Coupe du monde 2022.

Le challenge TÉLÉTHONFOOT est également de nouveau au rendez-vous : les inscrits sur telethonfoot.fr participeront à un tirage au sort dont le premier prix est une journée exceptionnelle à Paris, conclue par un match de l'Équipe de France au Stade de France pour une vingtaine de membres du club lauréat.

Depuis de nombreuses années les footballeurs/euses se mobilisent pour le Téléthon, nous remercions à vous en remercier au nom de tous les malades. Vous savez mieux que quiconque que le collectif est la seule voie possible vers la victoire.

Merci à tous pour votre mobilisation et cette année encore soyons les champions du monde de la solidarité !

Pour vous accompagner dans votre engagement : [La liste des coordinations AFM-Téléthon](#)
Par ailleurs, la Fédération s'engage directement à travers l'opération « billetterie Coupe de France ». À l'occasion du 8e tour, qui a eu lieu les 26, 27 et 28 novembre, mais aussi des 32es de finale, programmés, les clubs engagés peuvent reverser 1€ sur chaque place de match vendue, auquel la FFF abondera d'1€ supplémentaire pour aider les malades et leurs familles dans ce combat contre la maladie.

Les clubs de football sont invités cette année à se mobiliser après les matchs des différentes équipes au profit de Téléthon en organisant :

- un petit tournoi
- ou un concours de tirs au but en soirée
- une tombola
- et de tous se retrouver, licenciés, parents, bénévoles, autour d'un bon repas au profit de l'AFM-Téléthon.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Cela leur permettra un bon moment de convivialité en pleine coupe du monde. Ces soirées devront être couvertes par un contrat d'un organisateur local ou un contrat spécifique, en contactant la coordination locale <https://www.afm-telethon.fr/fr/liste-des-coordinations>)

Les clubs devront s'inscrire sur la plateforme <https://www.telethonfoot.fr/> afin de faire connaître leur mobilisation et de **participer à un tirage au sort dont le lot est de passer une journée à Paris** (pour une vingtaine de personnes du club) qui se conclut par un match de l'équipe de France au Stade de France.



**MOBILISONS-NOUS
AVEC TELETHONFOOT**

 **AFMTELETHON** 
INNOVER POUR GUÉRIR

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS !
Plus de 7000 maladies génétiques rares,
1 personne sur 20 concernée, 3 millions en France.


afm-telethon.fr

JE PARTICIPE

**CONTACTEZ VOTRE
COORDINATION
DEPARTEMENTALE**

[afm-telethon.fr/coordinations](https://www.afm-telethon.fr/coordinations)

- Obtenir des conseils, des supports
- Accréditer votre animation
- Valoriser votre participation

**LA BOÎTE À OUTILS
DES ORGANISATEURS
D'ANIMATIONS**

agir.telethon.fr

**PLUS D'INFORMATIONS SUR
LE TÉLÉTHON 2022**

telethon2022.fr

**TOUS ENSEMBLE
POUR LE TÉLÉTHON !**

La FFF, partenaire officiel de l'AFM-Téléthon depuis 2015, s'associe au combat des malades et de leurs familles.

Rejoignez la mobilisation TéléthonFoot !

Organisez une soirée TéléthonFoot à l'occasion de la Coupe du Monde de Football, par exemple un concours de tirs au but, une tombola, une buvette,... et reversez les recettes au Téléthon.


Référez votre animation sur TÉLÉTHON FOOTER pour valoriser la solidarité du football amateur et faire participer votre club au challenge TéléthonFoot.

Les inscrits participeront à un tirage au sort dont le prix magique pour une vingtaine de membres du club lauréat, est une journée exceptionnelle à Paris qui se conclura par un match de l'équipe de France.

Ensemble, remportons la Victoire contre la maladie.

A VOUS DE JOUER !

#TéléthonFoot


Téléthon @telethon_france AFM-Téléthon

Bureau du Directeur

REUNION DU 24/11/22

Président : Eric WATTELLIER (excusé)

Président Délégué : Marc WATTELLIER (excusé)

Vice-Présidente : Aline GARRIGUE

Secrétaire Général : Vincent GRISORIO

Secrétaire Adjointe : Sandrine DOMART

Trésorier Général : Christophe SALMERON

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

CORRESPONDANCE

LFO : du 22/11/22, concernant les contrats d'objectifs sur le renforcement du bénévolat et la mixité. Pris note.

LFO : du 23/11/22, informant qu'il n'y aura pas de PLAY OFF en U17. Décision sera prise en réunion plénière du 01/12/22.

CDOS 66 : du 17/11/22, concernant les Prix Départementaux du Fair-Play et Trophées du Jeune Bénévole. Réponse sera faire en réunion plénière du 01/12/22.

M. ZITOUNI Karim (US BOMPAS) : du 22/11/22, demande à être reçu par le Président et le Comité Directeur. Pris note, suite sera donnée.

La Vice Présidente
Aline GARRIGUE

Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO



Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 22/11/22

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ (excusé)

Présents : Louis NIFOSI, Vincent VANDEVILLE

Excusés : Richard Jean-Claude, Fabrice OREGLIA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

SECTION SENIORS

CORRESPONDANCE

FC LATOUR BAS ELNE : du 22/11/22, demandant le report du match D4 P/B FC POLLESTRES / FC LATOUR BAS ELNE du 04/12, pour utiliser ses joueurs et éducateurs pour organiser une manifestation pour le TELETHON. Manque accord écrit du club adverse.

FC ALBERES-ARGELES : du 22/11/22, demandant l'inversion et le report du match de Coupe d'Occitanie U15 du 27/11 USEPMM / ARBERES-ARGELES au 17/12.

Compte tenu que nous devons donner les 3 qualifiés à la LFO le 30/11/22 dernier délai, ce match ne pourra donc pas être reporté, ou avec l'accord des deux clubs il peut se jouer en semaine avant le 30/11/22.

MATCHES REMIS

▪ Le match de Coupe du Roussillon CLAIRA-PIA / USEPMM N°51801.1 se jouera le mercredi 30/11/22 à 20h00 à CLAIRA (éclairage homologué et accord des deux clubs).

▪ Le match de Coupe du Roussillon FC LE BOULOU SJPC / CANET RFC 2 N°51794.1 doit se jouer le 08/01/23 (ou avant si accord écrit des deux clubs).

MODIFICATION DE PLANNING DE JOURNÉE

► Compte tenu que le RF CANOHES TOULOUGES a 3 matches seniors à disputer du 27/11, ses rencontres se dérouleront comme suit sur le stade de Toulouges:

- D3 RFCT / ST NAZAIRE à 15h00
- D4 PB RFCT 2 / FC PIA à 12h00
- D4 P/A RFCT 3 / BAHO-PEZILLA 2 à 10h00



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

► Le match D1 Intersport FC VINCA / CLAIRA – SALANCA se jouera le 27/11 à 12h00 à Ille Sur Têt en ouverture d'une rencontre de rugby.

► Compte tenu que le FC LE SOLER a 3 matches seniors à disputer du 27/11, ses rencontres se dérouleront comme suit sur le stade de Le Soler :

- D1 LE SOLER / VILLELONGUE à 15h00
- D2 LE SOLER 2 / VINCA 2 à 13h00
- D4 P/A LE SOLER 3 / ASPTT à 17h30 (éclairage homologué jusqu'au 06/12/2023).

► Le match D3 OCP / VILLELONGUE du 27/11 est avancé à 12H00 – stade Jean LAFFON (accord clubs).

► Le match D4 P/B du 27/11 LATOUR BAS ELNE / BOMPAS 2 est inversé et se jouera à 14h à Bompas (terrain de Latour Bas Elene fermé et accord des deux clubs).

TIRAGE COUPE DU ROUSSILLON SÉNIORS ET CHALLENGE BAZATAQUI

- Tirage le mardi 6 décembre 2022 à 17h00.
- Les matches se joueront le 29/01/23

SECTION JEUNES

CORRESPONDANCE

CANET RFC : du 21/11/22, demandant le report du match de Coupe d'Occitanie CANET RFC 11 / FC THUIR 11 du 27/11, au motif que son équipe joue un match en U17 National à cette date. Le règlement de la Coupe d'Occitanie n'autorise pas la participation des équipes évoluant en National.

Les clubs doivent aligner une équipe réserve régionale. Le Match de Coupe d'Occitanie CANET RFC 11 / FC THUIR 11 doit donc se disputer à la date fixée :

- Pour Canet avec ses U16 R1
- Pour Thuir avec ses U16 R2

FC FOURQUES : du 21/11/22, notifiant le forfait de son équipe pour le match U17 P/C du 04/12 FC LAURENTIN / FOURQUES TROUILLAS. Pris note.

TIRAGE COUPES DU ROUSSILLON U17, U15 et U13

- Tirages le mardi 29/11/1 à 17h00.
- Les matches se joueront le 18/12/22

AMENDES

FC VILLELONGUE : **100€** - forfait d'équipe sur le match U15 du 19/11 FC ABLERES-ARGELES / VILLELONGUE.

OL DU HAUT VALLESPER : **50€** - forfait d'équipe sur le match U13 P/E du 19/11 CANET RFC 5 / HAUT VALLESPER.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

RC PERPIGNAN SUD : 50€- forfait d'équipe sur le match U13 P/E du 19/11 FC ALBERES-ARGELES / RC PERPIGNAN SUD.

FC FOURQUES : 100€ - forfait d'équipe sur le match U17 P/C du 04/12/22 FC LAURENTIN / FOURQUES TROUILLAS

DEFI TECHNIQUE

Match U13 PG du 19/11 RF CANOHES TOULOUGES / SO RIVESALTES N°25014797

Score initial : 2 – 2

Défi remporté par **RF CANOHES TOULOUGES** : + 1p

Le Président
J-C DELATRE

Le Secrétaire
R. SANCHEZ



Commissions Juridiques

REUNION DU 18/11/22

Intervenant : M. ENFRIN Damien, Président de la Commission Régionale de Discipline

Présents :

ACHLOUJ Hassan (Commission des Règlements & Contentieux)
ANCEL Gérard (Commission de Discipline et d’Ethique)
BEN AMAR Jamel (Représentant de la CDA à la Commission de Discipline et d’Ethique)
COUCHEZ Jean-Pierre (Commission des Règlements & Contentieux)
DUQUESNE Gérard (Commission de Discipline et d’Ethique)
GOORIS Francis (Commission Départementale d’Appel)
GRISORIO Vincent (Secrétaire Général)
MARCO-GREGORI Philippe (Commission de Discipline et d’Ethique)
MARTIN Marie – France (Commission de Discipline et d’Ethique)
PEREZ Gérard (Commission des Règlements & Contentieux)
PISCITELLO Joseph (Commission des Règlements & Contentieux)
SALMERON Christophe (Commission Départementale d’Appel)
WATTELLIER Maryse (Commission Départementale d’Appel)

Ordre du jour

Accueil des membres et émargement.
Présentation des membres.
Point(s) à aborder lors de la séance, souhaité(s) par les participants.

Partie 1 : Généralités

- 1) Les demandes de précisions
- 2) Rappel des procédures
- 3) Les dossiers d’appel
 - a) Le recours
 - b) Le formalisme
 - c) La convocation
 - d) Déroulement de l’audience

Partie 2 : La rédaction des procès-verbaux

- 1) Les objectifs du PV
- 2) Le formalisme
 - a) Identification de la Commission et de l’Instance
 - b) Matérialisation du dossier
 - c) Rappel des faits et de la procédure
 - d) Fondement juridique
 - e) Application au cas d’espèce
 - f) Dispositif
 - g) Voies et délais de recours
 - h) Signatures

Partie 3 : Présentation des cas pratiques

M. ENFRIN Damien

Commission des Féminines

REUNION DU 23/11/22 MATIN

Présidente : Annick COUEFFEC

Secrétaire : Manon ALLIEU

Présents : Jean-Pierre COUCHEZ, Charles PLANAS

Excusées : Patricia BREUX, Pascale VILANOVE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

TIRAGE ¼ DE FINALES FEMININES SENIORS A 8

Matches le 11/12/22.

8 CLUBS : 4 matches = 4 qualifiés pour la ½ finale

Les matches se joueront le 11/12/22 sur le terrain de club 1er nommé au tirage.
En cas de terrain indisponible la rencontre est automatique inversée.

FC THUIR	AS PRADES
CABESTANY OC	FC LE BOULOU SJPC
OL DU HAUT VALLESPIR	FC POLLESTRES 2
PERPIGNAN ESPOIR FEMININ	AVENIR FOOTBALL CATALAN

COUPE DU ROUSSILLON U15 F

Engagements Coupe du Roussillon U15 F

1. AS PRADES
2. ESPOIR FEMININ PERPIGNAN 2
3. RF CANOHES TOULOUGES 2
4. FC POLLESTRES
5. ENT. CABESTANY – USEPMM
6. FC LATOUR BAS ELNE

Tirage et dates des matches à fixer.

4 CLUBS + 2 exempts = 2 vainqueurs + 2 exempts du 1^{er} tour de cadrage.

Reste 4 clubs pour les ½ finales

La Présidente
A. COUEFFEC



La Secrétaire
M. ALLIEU

Commission du Foot d'Animation

REUNION DU 22/11/22

Président : SOJAT Jean-Pierre

Secrétaire : ACHLOUJ Hassan, COUEFFEC Annick

Présentes : COUEFFEC Annick, Pascale VILANOVE

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Plateaux d'Halloween du 12/11/22

Les photos gagnantes du concours "la photo qui fait peur"



Plateau U9 à Banyuls équipe du FC ST CYPRIEN



Plateau U9 à Thuir équipe de LE SOLER



Plateau U9 à BAHO équipe du FC BAHO-PEZILLA



Plateau U9 au Pac équipe de l'US BOMPAS

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Plateau U7 à Villeneuve/Rivière équipe de BAHO-PEZILLA



Plateau U7 à Céret équipe de LATOUR
BAS ELNE



Plateau U9 à Saleilles équipe de LATOUR BAS ELNE



Plateau U7 à Rivesaltes équipe du FC BECE



Plateau U7 à Rivesaltes équipe de PEYRESTORTES



Plateau U9 à Saleilles équipe de SALEILLES OC

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Plateau U7 à Canet – équipe de CANET RFC



Plateau U9 à Thuir équipe de PEYRESTORTES



Les clubs recevront 2 ballons et chaque enfant de l'équipe lauréate recevra un porte crampon et un calendrier de l'équipe de France. La dotation sera disponible et à retirer au district (date à définir).

Le Président
J-P. SOJAT

Le Secrétaire
H. ACHLOUJ



Commission des Règlements & Contentieux

REUNION DU 23/11/22

Présidente : Aline GARRIGUE

Secrétaire : Joseph PISCITELLO

Présent : Jean-Pierre COUCHEZ, Didier CHOBEAUX, Gérard PEREZ, Pierre-Luc SICARD

Excusé : Hassan ACHLOUJ

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les articles 190 des RG de la FFF et 12.5.5 des Statuts du District & 9 des Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

SITUATION FINANCIÈRE D'ESPOIR FEMININ PERPIGNAN

DOSSIER EN SUSPENS

MATCH U13 P/A du 12/11/22 N°25014626 FC LE SOLER / FC THUIR 2

Vu :

- La feuille de match et les observations d'après match.

▪ La CRC demande à l'arbitre de la rencontre, M. BUHLMANN Mattéo 2545570858 du FC LE SOLER et à M. WALLE Quentin 2543896129 entraîneur et assistant 1 du FC THUIR, un rapport précisant le score final du match, ainsi que la réalisation du défi d'avant match.

▪ A noter que M. CHOBEAUX Didier, dirigeant de THUIR, a quitté la séance lors de l'évocation de ce dossier et n'a pas pris part aux délibérations.

DOSSIER EN SUSPENS

MATCH U15 P/A du 120/11/22 N°25001241 FC THUIR 2 / AS PRADES

DOSSIER EN SUSPENS



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

**MATCH CR SENIORS du 20/11/22 N°25357209
FC DES ASPRES / FC BECE VALLEE DE L'AGLY**

Vu :

- La feuille de match.

- La réclamation d'après match déposée par le FC DES ASPRES, pour la dire irrecevable en la forme et irrégulièrement confirmée.

PCM : La C.R.C, jugeant en 1^{ère} Instance, dit qu'il y a lieu de **rejeter la réclamation d'après match du FC DES ASPRES FC comme irrecevable**, confirme le résultat du match acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation :

FC DES ASPRES 0 / 1 FC BECE VALLEE DE L'AGLY

▪ Les frais de réclamation (**50 €**) seront débités sur le compte du FC DES ASPRES FC, article 34 des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District des P.O.

La présente décision peut être frappée d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de son procès-verbal, par parution dans le journal l'OFFICIEL 66 sur le site internet du district de football des P.O.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

LA PRESIDENTE

Mme GARRIGUE Aline

Prochaine réunion le 30/11/22

LE SECRETAIRE

M. PISCITELLO Joseph



Commission de Discipline et d’Ethique

REUNION DU 23/11/22

Président de Séance : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire de Séance : Gérard DUQUESNE

Présents : Gérard ANCEL, Marie-France MARTIN, Claude POURCEL, Michel RAMONEDA

Représentant des Arbitres : Jamel BEN AMAR

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Les décisions disciplinaires sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D’APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O, dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l’Article 10 du Règlement Disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.). Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l’équité sportive, la Commission décide de lever l’effet suspensif lié à un éventuel appel.

Procédures d’appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF) :

3.4.1.2 L’appel interjeté par l’assujetti intéressé :

- Lorsqu’il s’agit d’une personne physique, l’appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.

- Lorsque l’appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l’une des deux formalités suivantes :

Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;

Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d’une adresse électronique officielle.

- Dans ces deux cas, l’appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

***Les sanctions disciplinaires sont consultables :**

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par le club dans FOOTCLUBS

- rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX pour les dossiers nécessitant l’ouverture de dossiers
- et dans COMPETITIONS – DOSSIERS pour les relevés de décisions (cartons jaunes et rouges sans ouverture de dossier)

Sanctions inférieures ou égales à cinq matches de suspension :

Affaires jugées « sur pièces », sans convocation, sauf si le club ou le licencié demande assez tôt à être auditionné.

- Pour les affaires non soumises à instruction ou celles pour lesquelles aucune audition n’est décidée, tout assujetti ayant été exclu par l’arbitre et/ou faisant l’objet d’un rapport d’un officiel peut faire valoir sa défense dans les quarante-huit heures ouvrables suivant la rencontre, auprès de l’organe disciplinaire compétent en vertu de l’article 3.1.1 du règlement disciplinaire de la FFF, en adressant ses observations écrites et/ou en sollicitant une audition devant cette instance.

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI

Prochaine réunion le 29/11/22

LE SECRÉTAIRE

M. Gérard DUQUESNE

Commission des Arbitres

REUNION DU 23/11/22

Présents : Boris GIL – Johan PLASMAN – Didier ROMERO

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et dossiers qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

- Reçu courriel de S.O. Rivesaltes concernant le déroulé de sa rencontre D2 du 06 novembre face au club du Boulou. Pris Note.
- Reçu courriel A.S. Prades concernant des événements survenus sur une rencontre. Pris note.

INDISPONIBILITE

- Indisponibilité de M. HADDAD Jibril: 26&27 /11/2022
- Indisponibilité de M. PRAL Yanis : 26&27 / 11 /2022
- Indisponibilité de M. GENIEVRE Thierry : 04/12/2022
- Indisponibilité de M. BRUNO Sacha : 16/12/2022 => 02/01/2023
- Indisponibilité de M. BOUDRAI Bilal : 26&27/11/2022 + 03&04/12/2022
- Indisponibilité de M^{elle} BELHADJ Lila : 26/11/2022
- Indisponibilité de M^{elle} DIAZ Carla : 26/11/2022
- Indisponibilité de M^{elle} VIERS Morgane : 26/11/2022
- Indisponibilité de M^{elle} BELKHODJA Wadiaa : 26&27/11/2022 + 03&04/12/2022
- Indisponibilité de M^{elle} CAZORLA Célya : 17/12/2022 => 01/01/2023
- Indisponibilité de M. DUFOUR Dylan : 09/12/2022 => 11/12/2022
- Indisponibilité de M. ROYER Greg : 26&27 /11/2022 + 04/12/2022
- Indisponibilité de M. AUGUET Mathis : 26/11/2022
- Indisponibilité de M. BRISSY Noha : 26/11/2022
- Indisponibilité de M. SERAFIM Miguel : 26/11/2022
- Indisponibilité de M. TORREGROSSA Gianni : 21/11/2022 => 25/11/2022
- Indisponibilité de M. BATALLA Ignaki : 10/12/2022
- Indisponibilité de M. ALCARAZ Julien : 18/12/2022
- Indisponibilité de M. BOUHLALA Housseyn : 03&04/12/2022
- Indisponibilité de M. PONCET Alexis : 16/12/2022 => 18/12/2022
- Indisponibilité de M. BAR Alexis : 16/12/2022 => 31/12/2022
- Indisponibilité de M. NIETO Evan : 26/11/2022 + 11/12/2022
- Indisponibilité de M. AMBROISE Eros : 26/11/2022
- Indisponibilité de M. LUCAS Adrien : 03/12/2022



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CONSEIL DE L'ORDRE

- 2 arbitres rappelés à l'ordre indisponibilité tardive.
- 1 arbitre non-désigné 2 week-ends – Indisponibilité tardive
- 1 arbitre non-désigné 4 week-ends – Absence non justifiée à 1 rencontre

CONDOLEANCES

La CDA présente ses sincères condoléances à M. CHATANAY Bruno, ainsi qu'à sa famille, pour le deuil qui les touche.

La CDA



Commission Départementale d'Appel

REUNION DU 22/11/22

PRESIDENT : SALMERON Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : VAZQUEZ Raymond

PRESENT : DELATRE Jean-Claude

ABSENTS EXCUSES : BAYEKOLA Christian, GOORIS Francis, MARTINS Nelson,
WATTELLIER Maryse

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa publication dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des RG de la FFF.

**Appel du FC DES ASPRES d'une décision de la Commission des Règlements et Contentieux du 26/10/22 OFFICIEL 66 N°12 du 28/10/22
Match Séniors D3 du 02/10/22 SP PERPIGNAN NORD / FC DES ASPRES N°24556765**

Les décisions de la Commission d'Appel sont consultables :

- **par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.**
- **par le club dans FOOTCLUBS**
- **rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX**

